

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 18 mai 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain MARSAT, Maire,

Etaient Présents : Mrs. MARSAT, CHASSAING, MAZE, LESPINAS, PAROT, CHASSAIN, DORNIER, GRENIER et Mmes DUGAST, CHANTECLAIRE, MACHADO

Secrétaire de séance : Johan PAROT

- **DM meuble cantine**

Le maire fait part au CM que la somme de 400 €TTC initialement prévue pour l'acquisition du meuble inox de la cantine est insuffisante en raison de l'augmentation de tarif et de la facturation de la livraison (31.20€) . Le coût total est de 541.20€

- **Approbation du tableau de contractualisation départementale 2021-2023**

Le maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président de Département faisant part de l'aide aux collectivités / contractualisation départementale 2021/2023. Il présente le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour notre collectivité sur la période 2021/2023.

- **Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que la loi dite ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2021.

La loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire a repoussé au 1^{er} juillet 2021 l'échéance de ce transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que les communes peuvent s'opposer au transfert automatique de la compétence avant cette date dans la mesure où une minorité de blocage, composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, s'oppose dans le délai compris entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de constater une certaine hétérogénéité, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, des pratiques communales en matière de documents d'urbanisme.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de MONTGIBAUD conserve sa compétence en matière de carte communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1°) **s'oppose** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

• **Subvention exceptionnelle : Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine 2021**

Le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine qui informe la commune de la 54^{ème} édition du TOUR qui se déroulera du mardi 17 au vendredi 20 août 2021. Le 19 août, le Tour traversera notre commune. L'organisation du Tour du Limousin nous sollicite pour l'octroi d'une subvention à hauteur des possibilités de la commune, afin d'assurer la pérennité du TOUR DU LIMOUSIN NOUVELLE-AQUITAINE.

Après délibération le Conseil Municipal de Montgibaud à l'unanimité de ses membres décide d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 €.

• **Avenant contrat médecine du travail**

Le maire fait part au conseil municipal du courrier du Centre de gestion de la Corrèze concernant un avenant à prendre à la convention d'adhésion au service de médecine préventive qui prévoit d'élargir le périmètre d'intervention afin de l'ouvrir dans un premier temps aux visites périodique de certains métiers à risque à savoir les agents travaillant dans le domaine de la restauration collective.

Le CM autorise le maire a signer la convention.

• **Questions diverses**

Le maire :

- Demande de répondre aux mails et sms ou d'envoyer un accusé de réception.
- Rappel les dates des élections Départementales et Régionales : 20 et 27/06/2021. Un tableau de tour de garde sera envoyé.
- Rappel que le tour du Limousin passera sur notre commune le 19/08/2021. Le responsable des signaleurs est Mr CHASSAING Jean Louis. Il faut 11-12 signaleurs sur la commune. Le comité du Tour du Limousin demande une subvention.
- Informe qu'un dossier a été envoyé à la DDT pour les formalités de mise en vente des lotissements route Jean Piolat
- Mr DEBEAUNE Michel à eu son CU pour son terrain au quatre fayants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

